



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**284<sup>e</sup> séance du**  
**CONSEIL DES GOUVERNEURS**  
**CGV-220611**  
**Le 11 juin 2022**  
**de 8 h 30 à 14 h 20**  
**en mode « hybride »**  
**en présentiel au Pavillon Irène-Léger,**  
**campus de Shippagan**  
**et**  
**à distance par l'entremise de Microsoft Teams**

**PROCÈS-VERBAL**  
Conseil des gouverneurs • CGV-220611



**CGV-220611**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

284<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 11 juin 2022

de 8 h 30 à 14 h 20

Mode hybride (présentiel et à distance)

## **PRÉSENCES**

### **MEMBRES**

Malaïka Bacon-Dussault	Professeure (Moncton)		et amis (Shippagan)
Darius Bossé	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	Michelyne Paulin	aUMni
Annie Hélène Boudreau	Professeure (Shippagan)	Denis Prud'homme	U de M
Morel Caissie	Nord-Ouest	Recteur et vice-chancelier	
Diane Carey	Nord-Est	Paulette Robert	Nord-Est
Marc-Antoine Chiasson	Sud-Est	Mireille Vautour	Nord-Ouest
François Daigle	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	Isabelle Wallace	Nord-Ouest
Edith Doucet, présidente	Extérieur des régions		
Louise Imbeault	Chancelière	<b><u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u></b>	
Samuel LeBreton	Extérieur des régions	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Jean-Sébastien Léger	Étudiant (Moncton)	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Mathieu Lemieux	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)	Gabriel Cormier, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Richard Losier	Sud-Est	Nathalie Cormier, directrice par intérim de la Direction des communications	U de M
Josue Lunza Yoko	Étudiant (Edmundston)	Pierrette Fortin, vice-rectrice par intérim	Edmundston
Denis Mallet	Nord-Est	Gilles Roy, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Julien Massicotte	Professeur (Edmundston)	Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan
Aminata Ouedraogo	Étudiante (Shippagan)		
Isabelle Paulin	Association des anciens, anciennes		

**Personnes excusées :** Isabelle Dasyuva-Gill et Denise Frenette

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1. OUVERTURE .....	5
1.1. BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES .....	5
1.2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES.....	5
1.3. PRIÈRE AUTOCHTONE.....	5
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	5
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	6
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	6
5. CORRESPONDANCE .....	6
6. FORMATION – LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES.....	6
7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC).....	7
7.1. OJC PROCÈS-VERBAUX CEX-220513 (EXTRAORDINAIRE) ET CEX-220531 .....	7
7.2. OJC RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES .....	7
8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	8
9. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES GOUVERNEURS.....	9
9.1. CGV-220409.....	9
9.2. CGV-220509 (EXTRAORDINAIRE).....	9
10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-220409.....	9
10.1. AUTRES .....	9
11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-220509 (EXTRAORDINAIRE).....	9
11.1. AUTRES .....	9
12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	9
13. PLANIFICATION STRATÉGIQUE – MISE À JOUR .....	10
14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-220513 (EXTRAORDINAIRE).....	12
14.1. AUTRES .....	12
15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-220531 .....	12
15.1. NOMINATION DE LA DOYENNE OU DU DOYEN DE LA FACULTÉ D'INGÉNIERIE.....	12
15.2. PROCESSUS D'ÉVALUATION ANNUELLE DE LA RECTRICE ET VICE-CHANCELIERE OU DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	12
15.3. AUTRES .....	13
16. ARTICLE 50 DES STATUTS ET RÈGLEMENTS.....	13
17. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION .....	13
17.1. CRÉATION DU BACCALURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE).....	13
17.2. CRÉATION DE LA MINEURE EN COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES AVANCÉES .	14
18. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE .....	15
18.1. RÉNOVATION AU CAMPUS DE SHIPPAGAN.....	15
19. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	15
19.1. NOM D'USAGE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS.....	15
19.2. NOMINATIONS AU CONSEIL DES GOUVERNEURS.....	16
19.2.1. MEMBRE RÉSIDANT DANS LA RÉGION DU NORD-EST.....	16
19.2.2. MEMBRE RÉSIDANT À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE .....	16
19.3. NOMINATION AUX COMITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS .....	16
19.3.1. COMITÉ D'AUDIT (MEMBRE EXTERNE DU CGV, ÉLUE PAR LE CGV .....	16
19.3.2. COMITÉ D'APPEL POUR CAUSE DISCIPLINAIRE MAJEURE (MEMBRE DU CGV, ÉLU PAR LE CGV) .....	16
20. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL (ET DES BILLETS DE VOTE) .....	16
21. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-220506.....	17

22.	AFFAIRES NOUVELLES.....	17
22.1.	REMERCIEMENTS.....	17
23.	PROCHAINE RÉUNION – CAMPUS D’EDMUNDSTON.....	17
23.1.	RÉUNION ANNUELLE – SAMEDI 24 SEPTEMBRE À 8 H 30.....	17
23.2.	RÉUNION RÉGULIÈRE – SAMEDI 24 SEPTEMBRE SUIVANT LA RÉUNION ANNUELLE.....	17
24.	CLÔTURE.....	17

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

DOCUMENT .....	
DOCUMENT A : .....	A( )
DOCUMENT B : Ordre du jour adopté .....	B( )
DOCUMENT C : .....	C( )
DOCUMENT D : .....	D( )
DOCUMENT E : .....	E( )
DOCUMENT F : .....	F( )
DOCUMENT G : .....	G( )
DOCUMENT H : .....	H( )
DOCUMENT I : .....	I( )
DOCUMENT J : .....	J( )
DOCUMENT K : .....	K( )

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-proces-verbaux>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

## 1. OUVERTURE

**8 h 30 :** La présidente du Conseil des gouverneurs souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Deux personnes se sont excusées de la rencontre, soit Denise Frenette et Isabelle Dasyva-Gill.

La présidente d'assemblée rappelle les directives à suivre lors de cette réunion.

Janice Comeau et Michel Couture sont nommés scrutateurs.

### 1.1. Bienvenue aux nouveaux membres

La présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil des gouverneurs qui se sont récemment joints au Conseil. Il s'agit de Diane Carey (Nord-Est), Josue Lunza Yoko (étudiant – UMCE), Aminata Ouedraogo (étudiante – UMCS) et Isabelle Wallace (Nord-Ouest).

### 1.2. Reconnaissance des territoires

La présidente procède à la lecture du texte de reconnaissance de l'Université de Moncton envers les peuples autochtones :

« L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18<sup>e</sup> siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

### 1.3. Prière autochtone

En l'absence du représentant autochtone, la prière d'ouverture n'a pas lieu.

## 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Une minute de silence est observée en mémoire des personnes suivantes décédées récemment.

**M. Donald Mallet** est décédé le 30 janvier. Cet homme serviable et jovial fut concierge au campus de Shippagan pendant plus de 20 ans.

**Mme Rose-Marie Gauthier** est décédée le 15 avril. Mme Gauthier a occupé le poste de bibliothécaire responsable de la direction de la bibliothèque au campus de Shippagan pendant plus de 20 années.

**M. Amédée LeBlanc** est décédé le 5 mai. M. LeBlanc fut bibliothécaire de la Bibliothèque Champlain pendant 26 ans. En 1982, il a été nommé chef des acquisitions et du développement des collections.

**Mme Florine Després** est décédée le 3 juin à l'âge de 108 ans. Grande dame de la musique, Mme Després fut pendant 14 ans professeure de méthodologie de l'enseignement élémentaire et secondaire à l'Université de Moncton. En 1981, l'Université de Moncton lui décerna un doctorat honorifique en musique.

**3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 1<sup>er</sup> juin 2022 accompagné d'un projet d'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

**4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

La secrétaire générale confirme que tout est en règle quant au droit de présence.

**5. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été reçue.

**6. FORMATION – LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

Une courte formation est offerte aux membres du Conseil des gouverneurs par M. Darius Bossé, gouverneur et avocat à la firme Juristes Power Law. Cette formation porte sur la révision de la *Loi sur les langues officielles* qui correspond au projet de loi C-13.

M. Bossé rappelle que le Parlement du Canada a le devoir de réviser la *Loi sur les langues officielles*. Le 2 mars dernier, un projet de *Loi* a été proposé. Celui-ci contient nombreux changements dont certains qui font référence aux institutions postsecondaires.

M. Bossé attire l'attention des membres sur les modifications proposées à l'article 41 du projet. L'article 41 (proposé) dit ceci :

« Engagement – épanouissement des minorités et promotion du français et de l'anglais

*41(1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, compte tenu de leur caractère unique et pluriel et de leurs contributions historiques et culturelles à la société canadienne ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.*

Engagement – protection et promotion du français

*41(2) Le gouvernement fédéral, reconnaissant que le français est en situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord en raison de l'usage prédominant de l'anglais, s'engage à protéger et à promouvoir le français.*

Engagement – apprentissage dans la langue de la minorité

*41(3) Le gouvernement fédéral s'engage à renforcer les possibilités pour les minorités francophones et anglophones de faire des apprentissages de qualité dans leur propre langue tout au long de leur vie, notamment depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires.*

Engagement – article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

*41(4) Le gouvernement fédéral s'engage à contribuer périodiquement à l'estimation du nombre d'enfants dont les parents ont, en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, le droit de les faire instruire dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province ou d'un territoire y compris le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique.»*

M. Bossé présente les mesures positives qui sont proposées. Il présente également l'article 43 (Mise en œuvre) en indiquant que le ministère du Patrimoine canadien prend les mesures qu'il estime pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Cet article est clé. Il permet au gouvernement d'investir dans des mesures positives pour les minorités canadiennes.

Globalement, le projet de loi propose un engagement plus important au niveau de la promotion et au niveau du renforcement des possibilités. On note également que l'article 41 reconnaît les institutions postsecondaires pour la première fois. M. Bossé est d'avis qu'il s'agit de nouvelles opportunités pour aller plus loin.

Au cours de la discussion avec les membres du Conseil, M. Bossé indique que la nouvelle mouture de la *Loi* permettra d'exiger une clause linguistique dans les ententes fédérales.

Le Conseil des gouverneurs remercie M. Bossé pour cette excellente présentation.

## 7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

### *R : 01- CGV-220611*

Denis Mallet, appuyé par Paulette Robert, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les dossiers compris dans l'ordre du jour de consentement tels que présentés. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

### 7.1. OJC Procès-verbaux CEX-220513 (extraordinaire) et CEX-220531

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 13 et 31 mai 2022 sont reçus aux fins de discussion.

### 7.2. OJC Rapport des ressources humaines

#### **Campus de Moncton**

#### **Attribution de la permanence d'emploi et/ou de promotion**

Conformément aux stipulations du paragraphe 25.32 ainsi qu'à celles de l'annexe « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé :

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022** au professeur suivant :

**Jean-Pierre BOOTO EKIONEA**

Département de comptabilité

**ADOPTÉE**

#### **Nominations faites par le VRER et le VRARH (pour information au CEX et au CGV)**

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH :

Le professeur **Mohamed FARHLOUL** (Département de mathématiques et de statistique) a été nommé directeur de son département pour la période du



1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

La professeure **Janine GALLANT** (Département d'études françaises) a été nommée directrice adjointe de son département pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

La professeure **Karine GAUVIN** (Département d'études françaises) a été nommée directrice de son département pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

La professeure **Suzanne HARRISON** (École de science infirmière) a été nommée directrice de son école pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

La professeure **Mylène LACHANCE-GRZELA** (École de psychologie) a été nommée directrice adjointe de son école pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Le professeur **Marc LEBLANC** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommé directeur de son école pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Le professeur **Roger LORD** (Département de musique) a été nommé directeur de son département pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Le professeur **Gaétan MOREAU** (Département de biologie) a été nommé directeur de son département pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

La professeure **Karine SPRACKLIN** (Département d'anglais) a été nommée responsable du secteur langue en anglais pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

La professeure **Céline SURETTE** (Département de chimie et biochimie) a été nommée directrice de son département pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

## 8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 16 (Art. 50 des Statuts et règlements) est retiré de l'ordre du jour.

**R : 02-CGV-220611**

Annie Hélène Boudreau, appuyée par Jean-Sébastien Léger, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE



et Maître Ronald Caza a été embauché pour faciliter les discussions. La FÉÉCUM et la SANB sont également impliquées dans le dossier.

Annnonce du Québec – dossier étudiants internationaux

Le Québec a annoncé récemment qu'il y aura des changements majeurs au niveau des droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux tant pour le milieu collégial que le milieu universitaire québécois. Un montant de 80 M\$ sera injecté dans le système québécois pour faciliter l'accès aux études. Les détails du programme ne sont pas encore connus. Il semble que ce programme s'adressera surtout aux nouveaux étudiants internationaux.

- Sur ce point, plusieurs membres s'interrogent à savoir quel sera le rôle de l'Université de Moncton. Est-ce que des liens peuvent se développer avec le Québec, des passerelles, des stratégies de recrutement, des stratégies d'emplois, etc.? Le recteur indique qu'un projet a été développé et proposé à des partenaires. De nouvelles stratégies sont proposées.

Investissements de près de 3,7 M\$ à l'Université de Moncton

Le recteur indique qu'un investissement majeur a été annoncé par l'honorable Ginette Petitpas-Taylor pour la création d'un Pôle d'excellence de l'Atlantique en intelligence artificielle et gestion des données (PLEIADE). Cet argent permettra de faire l'achat d'équipement et d'outils informatiques et de développer des capacités en formation.

Investissements de 27,8 M\$ à l'Université de Moncton

Des investissements majeurs ont été annoncés afin de mettre de l'avant trois projets importants, soit (1) la stabilisation et le renforcement de la capacité à l'Université de Moncton, (2) la rénovation et l'aménagement de locaux pour le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage (SASA) aux trois campus et (3) la rénovation de la Direction générale des technologies et mise à jour de l'équipement informatique.

Journée Portes ouvertes

Plus de 800 élèves de la 11<sup>e</sup> année ont participé à la journée Portes ouvertes du campus de Moncton. Cette journée était une première depuis le début de la pandémie. Vingt-huit écoles francophones des provinces maritimes ont participé à cette activité. Merci aux équipes du recrutement!

La présidente remercie le recteur et vice-chancelier, l'Équipe de direction et toutes les équipes de travail qui ont œuvré de manière diligente en ces temps de pandémie mondiale.

**R : 05-CGV-220611**

Mathieu Lemieux, appuyé par Jean-Sébastien Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**13. PLANIFICATION STRATÉGIQUE – MISE À JOUR**

Invité : Mathieu Lang, leader de la stratégie

Présentation de M. Lang

À l'aide de diapositives électroniques, le leader de la stratégie, M. Mathieu Lang, fait un survol des activités entourant le projet de la planification stratégique. Au cours des derniers mois, on compte 7 webinaires, 4 ateliers portant sur des thèmes spécifiques, 6 réunions de l'Équipe de la stratégie, 4 réunions du comité interne, 1 réunion du comité externe, un sondage auprès des personnes diplômées, une analyse portant sur le profil des employées et employés et le taux de roulement du personnel,

une rencontre avec l'exécutif de la FJFNB, et des réunions extraordinaires du Conseil des gouverneurs. On note que plus de 200 personnes ont été rejointes lors des consultations et plus de 300 personnes et 30 organismes ont été consultés pour le projet *Mission, Vision, Valeurs*.

M. Lang indique que ces activités ont permis de ressortir de grandes orientations, notamment les suivantes :

- Réaligner, optimiser, simplifier et démocratiser les processus et structures
- Optimiser la mobilisation et le soutien des talents
- Remodeler les programmes et la pédagogie universitaire
- Dynamiser l'expérience universitaire et socioculturelle de la population étudiante
- Ancrer l'Université de Moncton dans sa communauté (notamment sous l'angle de l'écoresponsabilité, la réconciliation avec les Premières Nations, etc.)

#### Discussion/Questions

Plusieurs gouverneurs s'expriment au sujet du projet. Des suggestions sont faites, notamment de tenir compte des aspects démographiques et des impacts de la pandémie sur le milieu de travail et d'études.

Par ailleurs, les gouverneures et gouverneurs sont d'avis que les actions qui seront retenues pour mettre en marche les grandes orientations formeront ensemble une nouvelle signature universitaire.

Les points suivants sont soulevés :

- Il faut développer de l'agilité, de la souplesse, de la flexibilité dans nos façons de faire.
- Il faut décalcifier certains processus.
- Il faut remodeler divers programmes. Il faut examiner les coûts des programmes.
- Il faut développer le travail collectif. Il faut mettre à profit les facultés, les réseaux, les expertises.
- Des consultations auprès des campus, facultés et services auront lieu cet automne.

Question : Est-ce qu'on envisage de faire un exercice financier par rapport aux programmes d'études?

Réponse : Les décisions doivent être prises en ayant en main des données probantes. Il y a des économies d'échelle à prévoir, des partages entre campus qu'il faut développer. Il y a des discussions en cours avec le VRARH.

Question : Qu'est-ce que vous entendez par processus/procédures?

Réponse : Divers processus académiques sont longs, notamment le processus de contestation d'une note, par exemple. Le processus d'admission est trop long. Le processus de création d'un programme d'études est long. On aimerait développer une cartographie des processus et des politiques pour identifier les blocages, les améliorations à faire.

Question : Dans quelle mesure avons-nous consulté les grands employeurs? Quels sont les besoins de la société? Comment prendre le pouls?

Réponse : Des consultations externes ont été menées lors des exercices entourant le dossier de *Mission, Vision, Valeurs*. Le Comité externe sera également mis à l'épreuve cet automne.

M. Lang indique que des consultations auprès de la communauté universitaire, les décanats, les vice-décanats, les directions de services, les partenaires, la fonction publique et l'alUMni auront lieu au mois d'août et septembre. Le rapport sera présenté au Conseil en décembre.

**14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-220513 (EXTRAORDINAIRE)****14.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

**15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-220513****15.1. Nomination du doyen de la Faculté d'ingénierie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le rapport final du Comité consultatif de sélection pour le poste de doyenne ou doyen de la Faculté d'ingénierie.

Conformément à la *Politique de sélection des cadres*, un comité consultatif de sélection a été mis sur pied. Le Comité a tenu cinq réunions entre le 27 janvier et le 16 mai 2022.

Le Comité a lancé le concours le 11 février 2022. Après vérification des candidatures, une candidature fut retenue pour la consultation publique. La présentation publique du candidat a eu lieu le 29 avril 2022.

Le VRER indique que M. Gérard J. Poitras a reçu que des commentaires positifs et que toutes les personnes répondantes appuient sa candidature.

**Profil du candidat**

Titulaire d'un doctorat en sciences de l'ingénieur (2002) de l'Université de Poitiers, M. Poitras s'est joint au Département de génie civil de la Faculté d'ingénierie de l'Université de Moncton il y a vingt ans comme professeur spécialisé en structures.

Avant son arrivée à l'Université de Moncton, M. Poitras a complété un baccalauréat en sciences appliquées (génie civil) en 1984, un baccalauréat en éducation (1991), et une maîtrise ès sciences appliquées (1998). Il a œuvré en génie-conseil avant de devenir enseignant au Collège communautaire du N.-B. (Edmundston) (1988-2002).

Actif en recherche, ses principaux travaux de recherche portent sur la dynamique des structures, l'interaction fluide-structure et les méthodes numériques et expérimentales.

Présentement, M. Poitras occupe le poste de vice-doyen de la Faculté d'ingénierie. Il a également été directeur du Département de génie civil pendant plusieurs années. M. Poitras est membre de l'Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick depuis plus de trente ans. Il a été nommé Fellow par Ingénieurs Canada en 2013 et Fellow de la Société canadienne de génie civil en 2014. Il a également siégé à de nombreux comités facultaires, universitaires et professionnels à l'interne et à l'extérieur de l'Université tout au long de sa carrière.

Aucune question n'est soulevée.

***R : 06-CGV-220611***

Isabelle Paulin, appuyée par Mireille Vautour, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Gérard J. Poitras** au poste de doyen de la Faculté d'ingénierie pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2027. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**15.2. Processus d'évaluation annuelle de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier**

La présidente indique qu'elle voulait revoir le processus d'évaluation du poste de rectrice et vice-chancelière. La révision des processus d'autres universités permet de

constater que le processus de l'Université de Moncton est robuste. Cela dit, certaines précisions sont suggérées afin d'améliorer la documentation et clarifier certains aspects du processus.

La présidente suggère que le processus d'évaluation soit intégré à la *Politique de sélection des cadres*.

Le Conseil passe en revue les modifications proposées et le calendrier.

Les modifications principales sont les suivantes :

- Le rôle et les responsabilités du Conseil des gouverneurs;
- Le calendrier d'évaluation (l'évaluation a lieu une fois l'an);
- La procédure et le rôle de la présidence du Conseil des gouverneurs;
- Le processus rédactionnel du rapport d'évaluation (embauche d'une consultante ou d'un consultant externe);
- L'adoption du rapport d'évaluation par le Conseil des gouverneurs et le suivi.

Un gouverneur demande s'il est nécessaire d'avoir une évaluation annuelle du recteur et vice-chancelier. La présidente indique qu'il s'agit d'une pratique qui s'apparente à celle de l'évaluation des autres cadres de l'institution. L'évaluation annuelle est une occasion de faire un bilan et faire des ajustements, le cas échéant.

Un gouverneur suggère qu'une évaluation 360° soit faite à mi-mandat.

**R : 07-CGV-220611**

Michelyne Paulin, appuyée par Samuel LeBreton, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées au processus annuel d'évaluation de rendement de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

15.3. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

16. **ARTICLE 50 DES STATUTS ET RÈGLEMENTS**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

17. **RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**

17.1. **Création du Baccalauréat en éducation primaire (à temps partiel et à distance)**

Présentation du VRER

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le projet de création d'un baccalauréat en éducation primaire. Ce programme serait offert à temps partiel et à distance pour pallier la pénurie de personnel enseignant pour les classes du primaire (maternelle à la 8<sup>e</sup> année) au Nouveau-Brunswick.

À l'aide de diapositives électroniques, le VRER indique qu'il s'agit d'un programme ponctuel et que ce programme est mis sur pied en raison d'une demande explicite du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE). Le programme serait offert à deux cohortes. On note qu'une évaluation obligatoire du programme est prévue avant l'approbation d'une troisième cohorte.



Ce projet est le fruit d'une entente conclue entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton (Faculté des sciences de l'éducation et la Formation continue).

Le VRER explique que le programme contient 61 crédits, ce qui est comparable à des programmes similaires dans les universités canadiennes. Le programme proposé, offert en ligne et à temps partiel, prévoit deux stages et est d'une durée de trois ans et demi.

Aucun nouveau cours n'est créé. Aucun cours n'est aboli.

Les conditions particulières prévoient, entre autres, que les candidates et candidats soient à l'embauche d'un district scolaire francophone du Nouveau-Brunswick. De plus, les candidates et candidats doivent détenir le certificat d'enseignement provisoire 4 délivré par le Bureau de la certification des maîtres du Nouveau-Brunswick.

#### Procédure

Ce dossier a reçu l'approbation de l'UARD, de la Faculté d'attache, de la Formation continue, du Comité des programmes, du Comité conjoint de la planification, et du Sénat académique.

#### Coûts

Le programme ne nécessite pas la création de nouveaux cours ni l'ajout de personnel enseignant.

#### **R : 08-CGV-220611**

Denis Mallet, appuyé par Mathieu Lemieux, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du Baccalauréat en éducation primaire (à temps partiel et à distance). »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

#### 17.2. **Création de la mineure en compétences rédactionnelles avancées**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le projet de création de la mineure en compétences rédactionnelles. La mineure permettra aux étudiantes et étudiants d'acquérir une connaissance approfondie de la langue et de s'initier à la pratique de la rédaction professionnelle.

La mineure contient 24 crédits. Le projet prévoit la création d'un nouveau cours, soit FRAN3001 *Rédaction professionnelle* et l'abolition d'un cours, soit FRAN2031 *Communication commerciale I*.

#### **R : 09-CGV-220611**

Samuel LeBreton, appuyé par Mireille Vautour, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de la mineure en compétences rédactionnelles avancées. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

**18. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE****18.1. Rénovation au campus de Shippagan***Projet d'infrastructure*

Le campus de Shippagan a acquis en 2021 un édifice situé au 188, boulevard J.-D.-Gauthier dans l'optique de le convertir en résidences étudiantes. Il s'agit d'un projet de rénovation majeur qui permettra au campus de construire quatre appartements de deux chambres, ainsi que trois studios simples, le tout pouvant loger 11 étudiantes et étudiants.

Un prêt hypothécaire s'avère nécessaire pour exécuter les travaux. Les coûts totaux sont estimés à 1,9 M\$.

La proposition suivante est mise aux voix.

***R : 10-CGV-220611***

Paulette Robert, appuyée par Mathieu Lemieux, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs autorise l'Université de Moncton à faire un prêt hypothécaire ne dépassant pas 2 M\$ pour la rénovation de la résidence étudiante située au 188, boulevard J.-D. Gauthier à Shippagan. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

**19. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE****19.1. Nom d'usage du Conseil des gouverneurs**

Le président du Comité de gouvernance rappelle que le Conseil avait été saisi d'une question par rapport à son nom. Le nom « Conseil des gouverneurs » n'est pas féminisé et il ne s'arrime plus avec les nouvelles tendances d'avoir des appellations non-genrées.

Le Comité de gouvernance a examiné les noms que l'on retrouve dans les universités canadiennes pour identifier le conseil d'administration. Le comité propose deux options et souhaite que l'on tienne un vote pour déterminer la préférence.

Un vote est tenu.

*Résultat du vote****R : 11-CGV-220611***

Option 1 : Conseil d'administration : 5 voix en faveur

Option 2 : Conseil de l'Université : 15 voix en faveur

Le nom d'usage de l'Université de Moncton sera dorénavant le **Conseil de l'Université**. Ce nom sera utilisé couramment dans les communiqués, notes de service, politiques et procédures, règlements, etc.

Le nom officiel du Conseil demeure « Conseil des gouverneurs » conformément à la *Loi sur l'Université de Moncton*.





**21. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-220506**

Aucune question n'est soulevée.

**22. AFFAIRES NOUVELLES****22.1. Remerciements**

La présidente remercie les personnes qui ont terminé leur mandat au Conseil des gouverneurs, Malaïka Bacon-Dussault, Annie Hélène Boudreau et Pierrette Fortin, pour leur engagement envers l'Université de Moncton.

**23. PROCHAINE RÉUNION – CAMPUS D'EDMUNDSTON****23.1. Réunion annuelle – samedi 24 septembre à 8 h 30**

La réunion annuelle aura lieu le samedi 24 septembre à 8 h 30 au campus d'Edmundston. Le mode hybride sera annoncé plus tard, le cas échéant.

**23.2. Réunion régulière – samedi 24 septembre suivant la réunion annuelle**

La prochaine rencontre du Conseil de l'Université aura lieu le samedi 24 septembre. La réunion annuelle commencera à 8 h 30 et sera suivie de la réunion régulière. Les modalités de ces réunions seront communiquées aux membres à une date ultérieure.

**24. CLÔTURE**

La présidente remercie les techniciens, Michel Couture et Patrick Kenny, pour leur appui technique, ainsi que le Secrétariat général pour l'organisation de la rencontre.

La réunion se termine à 14 h 20.

  
Lynne Castonguay  
Secrétaire générale